

BULLETIN spécial STAGIAIRES



Aux lauréats des concours 2026

BIENVENUE DANS LA PROFESSION BIENVENUE DANS L'ACADEMIE **D'AMIENS**

Cher(e) collègue,

Tout d'abord, félicitations pour ton succès au CAPEPS et bienvenue dans l'académie d'Amiens où tu as été affecté(e).

D'après nos informations 40 supports stagiaires ont été implantés dans les établissements scolaires de l'académie. Ces supports correspondent à des postes « gelés » lors du mouvement intra-académique (libres après une mutation ou un départ à la retraite).

Nous aurons l'occasion de nous rencontrer lors de la journée d'accueil institutionnel le jeudi 27 août 2026 (voir calendrier ci-dessous) pour un premier contact. N'oublie surtout pas de venir me voir le matin pour bénéficier du kit de rentrée du stagiaire EPS dans l'académie.

Un groupe WhatsApp sera créé entre le SNEP-FSU et les stagiaires EPS pour cette rentrée afin que tu puisses bénéficier de toutes les informations clés te concernant. Je t'indiquerai également les dates des stages fondamentaux d'entrée dans le métier que nous proposons.

Paméla SVETOJEVIC
Membre du bureau académique du SNEP-FSU Amiens
Responsable des stagiaires - Amiens

Ton affectation :

C'est le rectorat, en fonction des supports budgétaires, qui procède à l'affectation des fonctionnaires stagiaires.

Pour faire tes vœux, connecte-toi sur le serveur académique <https://www.ac-amiens.fr/article/procedure-d-affectation-des-stagiaires-du-second-degre-121488> et rendez-vous sur l'application LILMAC.

Tu dois te munir de ton Numéro d'inscription au concours ou de ton NUMEN.

Ouverture du serveur : **du vendredi 17 au dimanche 19 JUILLET 2026.**

Tu pourras faire **13 vœux** (10 vœux portant sur un établissement précis et 3 vœux **obligatoires** sur un département).

Attention ! Les 3 vœux portant sur un département sont obligatoires (à défaut ils seront générés automatiquement dans l'ordre suivant : Aisne, Oise, et Somme).

Ton barème reprend le barème national (situation familiale, handicap éventuel, situation de fonctionnaire ou de contractuel du second degré de l'éducation nationale, rang de classement au concours) calculé par le ministère à partir des informations déjà saisies sur SIAL lors de l'opération d'affectation inter-académique.

Attention : si tu as des pièces justificatives à faire valoir pour les bonifications familiales ou handicap, tu peux les envoyer sur le mail stagiaires-amiens2026@ac-amiens.fr pour le **19 juillet 2026 au plus tard**.

Dispositif d'aide du rectorat :

Le 17 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ainsi que le samedi 18 juillet et le dimanche 19 juillet de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 :

→ une messagerie électronique : stagiaires-amiens2026@ac-amiens.fr

→ et/ou un accueil téléphonique au 03.22.82.37.30

Les résultats d'affectation seront disponibles le **mardi 21 juillet 2026**.

SI TU AS BESOIN DU SNEP-FSU, CONTACTE-NOUS !



Paméla SVETOJEVIC
07 85 98 86 84
pamela.svetojevic@gmail.com

Les journées d'accueil fin août

Retrouve les informations officielles en cliquant sur [le lien suivant](#).

Voici le calendrier prévu par le rectorat :

Le lundi 24 août 2026 à 9h30 à la Citadelle d'Amiens Rue des Français libres 80080 Amiens.

- Formation disciplinaire et gestion de classe : 9H30-12H30 / 14H00-17H00
Fonctionnaires stagiaires M2E, M2, stagiaires mi-temps, stagiaires temps complet et contractuels alternants du second degré (toutes disciplines sauf CPE).

Le mardi 25 août 2026 à 9h30 à la Citadelle d'Amiens Rue des Français libres 80080 Amiens.

- Formation disciplinaire et gestion de classe 9H30-12H30 / 13H30-16H30
Fonctionnaires stagiaires M2E, M2, stagiaires mi-temps, stagiaires temps complet et contractuels alternants du second degré (toutes disciplines sauf CPE).

Le mercredi 26 août 2026 à la Citadelle d'Amiens Rue des Français libres 80080 Amiens.

- Après-midi (horaires à venir) : présence des inspecteurs, des tuteurs et des enseignants stagiaires.

Le jeudi 27 août 2026 de 9h00 à 17h00 à l'Université Picardie Jules Verne Pôle cathédrale 15, placette Lafleur - BP 446 80004 AMIENS Cedex 1

- **Accueil institutionnel** par monsieur le Recteur de l'académie d'AMIENS, monsieur le Président de l'Université de Picardie Jules Verne et madame la Directrice de l'INSPE d'AMIENS.

Accueil dans ton établissement : pré-rentree le lundi 31 août 2026.

ET LE SNEP FSU ?

Tu as déjà croisé des militants du SNEP FSU à l'entrée du CREPS de Vichy.

Le SNEP FSU, syndicat majoritaire dans la profession, mettra tout en œuvre pour t'aider dans tes démarches administratives et te soutenir durant cette année de stage. Les différents changements de la formation même des enseignants montrent que, depuis qu'ils existent, les enseignants d'EPS ont dû inlassablement lutter pour que soit pris en compte l'aspect fondamental de leur discipline au sein du système éducatif.

L'histoire de la profession est un peu le reflet permanent du combat qu'elle a dû mener, et le SNEP FSU est l'outil qu'elle s'est historiquement donnée pour le mener.

Les collègues nous font confiance et font appel au SNEP FSU dans toutes leurs démarches. C'est au nom de cette confiance, que nous t'appelons à rejoindre le SNEP FSU sans tarder afin que nous puissions ensemble, continuer avec plus de force, les actions syndicales. Ta cotisation te permettra en outre de recevoir le bulletin national hebdomadaire t'informant régulièrement de l'évolution de tous les problèmes du métier ainsi que les productions départementales et régionales t'informant de la situation locale. L'abonnement à la revue « Contre-Pied » est également offert aux syndiqués du SNEP FSU. Nous remboursons également les frais de déplacement ainsi que le repas lors des différents stages que nous proposons 😊.

Stages de formation syndicale : Un droit !

Le SNEP FSU organise toute l'année de nombreux stages à tous les niveaux et sur différents thèmes : la vie de l'établissement, la vie syndicale, les programmes, les installations sportives, la sécurité... Tu peux les retrouver sur notre site en cliquant [ici](#).

Le droit d'y participer est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout titulaire, stagiaire ou auxiliaire dans la limite individuelle de **12 jours ouvrables par an**, avec la rémunération intégrale et sans être obligé de remplacer ses cours.

Les demandes doivent être déposées par voie hiérarchique, au plus tard un mois à l'avance.

Des stages seront plus particulièrement organisés pour les stagiaires : **Stage Spécial stagiaires, Mutations Inter (en novembre 2026) et mouvement intra-académique (en mars 2027).**

Paméla SVETOJEVIC (07 85 98 86 84 et pamela.svetojevic@gmail.com)
Responsable des stagiaires - AMIENS